

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Date d'ouverture : 15 juin 2021Date de clôture : 15 septembre 2021

DEMAIN NOTRE COMMUNE

CONSTRUISONS ENSEMBLE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Les 3 étapes de l'accompagnement du SE60 :



Définir une feuille de route globale

Pour mettre en cohérence des actions multithématiques et transversales en identifiant les partenaires mobilisables.



Elaborer un plan d'actions

Pour programmer des actions et des projets concrets basés sur des retours d'expérience d'autres communes et des partenaires.



Mettre en œuvre les actions définies

Pour agir concrètement, le SE60 accompagne la commune dans la mise en œuvre des actions en lien avec son activité et mobilise les partenaires adéquats pour les projets transversaux.

Vous êtes une commune membre du SE60.

Vous souhaitez mettre en œuvre des actions de transition énergétique et écologique.

Vous souhaitez un appui et vous avez besoin de moyens humains et techniques supplémentaires.

Cet AMI est fait pour vous!

Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

L'objectif de l'AMI « Demain notre commune » est de :

- rendre la transition énergétique et écologique concrète et accessible à tous,
 - doter les communes d'outils pour agir à leur échelle,
 - communiquer sur les bonnes pratiques.

Le SE60 accompagnera les communes volontaires, en apportant son expertise, comme il l'a fait dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des EPCI et de l'Étude de Planification Énergétique (EPE), réalisée avec 15 communautés de communes /d'agglomération de l'Oise.

Cet AMI permet une structuration et un suivi global de la démarche de transition énergétique de la commune, en complémentarité de celle engagée par l'EPCI.

Moyens mis à disposition

Le SE60 concentre son accompagnement sur les actions en lien avec son activité en proposant :

- une prise en charge de 15 jours d'ingénierie par le biais d'une convention de 3 ans.
- un montage financier facilité, des projets éligibles aux aides du SE60.
- une mise en relation pour les projets hors du champ « énergie » entre la commune et les partenaires experts adéquats.





LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La commune lauréate, dans le cadre d'une convention, s'engage à :

- Porter et animer son projet sur la durée.
- Mobiliser les élus et services.
- **Rechercher la cohérence** entre la démarche de transition énergétique et écologique et les autres politiques (urbanisme, transport, infrastructures...).
- **Prévoir le financement** d'actions de transition énergétique et écologique, dans la mesure de ses moyens budgétaires.
- **Associer** au maximum **les acteurs du territoire :** habitants, associations, entreprises et partenaires.
- **Communiquer régulièrement** auprès de la population, afin de rendre compte des actions et de leur état d'avancement.
- **Participer** aux réunions d'information et de formation organisées par le SE60.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Compléter le formulaire de candidature, en y indiquant:

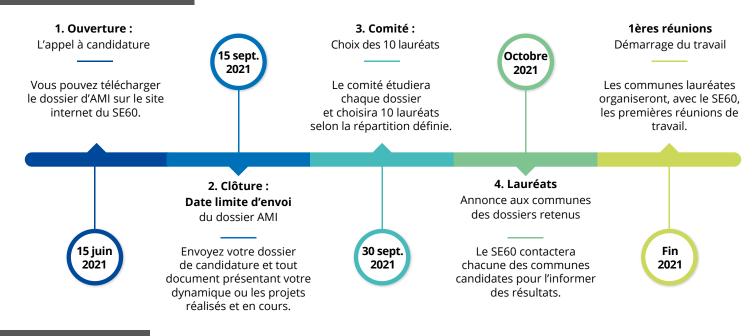
- · vos besoins d'accompagnement,
- vos projets envisagés, en lien avec les acteurs locaux (cf. image ci-dessus : exemples d'actions possibles).

CHOIX DES LAURÉATS

Un comité, composé du Président, des viceprésidents du SE60 et des membres élus de la commission transition énergétique, choisira **10 communes lauréates** selon la répartition suivante:

- 4 communes de moins de 2 000 habitants,
- 4 communes entre 2 000 et 5 000 habitants,
- 2 communes de plus de 5 000 habitants.

DATES A RETENIR



CONTACTS

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à solliciter l'équipe en charge de l'AMI :

Quentin MEREL

Responsable du Pôle Energie 03 44 48 76 21 q.merel@se60.fr

Guerric CARON

Chargé de planification énergétique 06 40 27 49 83 g.caron@se60.fr

Elise PELLETIER

Chargée de planification énergétique 06 74 37 35 30 e.pelletier@se60.fr